

# RENOUVELLEMENT DES PARCS ÉOLIENS

Lorsqu'un parc éolien arrive en fin de vie, plusieurs choix s'offrent à l'entreprise qui exploite le site. Elle peut soit démanteler le parc et remettre en état le site naturel, soit envisager l'avenir grâce à un renouvellement. Explications.

## LES GARANTIES POUR LE DÉMANTÈLEMENT

Les éoliennes sont des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), ce qui nécessite que la question du démontage soit totalement anticipée en prenant en compte l'avis des élus de la commune d'implantation et du propriétaire du terrain. En cas de défaillance de l'exploitant du parc éolien, ce qui n'est jamais arrivé en France, les opérations de remises en état du site sont assurées par des garanties financières préalables à la mise en activité d'une installation et fixées à 50 000€ par éolienne de 2 MW et 25 000€ par MW supplémentaires.

Aujourd'hui, plus de 90% d'une éolienne est valorisable en fin de vie ce qui permet à l'exploitant un retour sur investissement pour les matériaux utilisés.



Avec l'arrivée des premiers parcs éoliens en fin de vie, les exploitants ont l'opportunité de renforcer le potentiel de leurs parcs grâce aux nouvelles technologies sans nécessairement augmenter le nombre de machines et donc l'impact sur les paysages, les activités aériennes & l'environnement proche.

### REPOWERING

Remplacement partiel ou total de l'installation par des modèles présentant un meilleur rendement.



### OBJECTIFS AFFICHÉS D'UN RENOUVELLEMENT

- Améliorer la production électrique d'un site et prolonger sa durée de vie ;
- Réduire ses coûts d'exploitation ;
- Réduire les impacts sonores ;
- Améliorer sa prise en compte des enjeux environnementaux de la zone dans laquelle il est implanté

Cham Longe (Ardèche) est le parc éolien le plus haut de France (1457 mètres d'altitude). De mars à décembre 2020, Boralex a décidé d'optimiser le parc éolien en démantelant 12 de ses 14 éoliennes pour les remplacer par autant d'éoliennes mieux adaptées à l'environnement du site (climat rude & gisement en vent puissant).

Les éoliennes ainsi démontées ont été transportées en Espagne pour y connaître une seconde vie tandis que les matériaux composant leur fondation ont été recyclés (22 tonnes d'acier et 220m3 de béton par fondation).

Ce projet est le 1er renouvellement de Boralex et, à date, le renouvellement le plus important de la filière éolienne en France avec une augmentation de la puissance installées du parc de 22,6 MW à 39,95 MW.

Pour tout savoir sur le renouvellement de Cham Longe, rendez-vous sur la page web du site :

[boralex.com/fr/projects/renouvellement-cham-longe/](http://boralex.com/fr/projects/renouvellement-cham-longe/)

D'autres renouvellements impliquant le démontage total des éoliennes en place et le remplacement par autant d'éoliennes technologiquement plus avancées sont en cours sur la commune de Bougainville (Sommes) et de Louville-la-Chenard (Eure-et-Loir).

# BORALEX

*Au-delà*

## DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

### DEPUIS 20 ANS, BORALEX INVESTIT DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ENR EN FRANCE

Développement, construction et exploitation de sites de production d'énergie renouvelable

65 PARCS ÉOLIENS 3 PARCS SOLAIRES 1 ACTIF DE STOCKAGE

PUISSANCE TOTALE INSTALLÉE

# +1GW

+ de 500 000 foyers français alimentés en énergie verte chaque année

### 1<sup>ER</sup> PRODUCTEUR INDÉPENDANT ÉOLIEN TERRESTRE DE FRANCE

Implantation au plus près des sites : Blendecques (62), Abbeville (80), Lille (59), Cambrais (59), Paris (75), Verrières (10), Ménétréols-sous-Vatan (36), Lyon (69), Gannat (03), Chaspuzac (43), Marseille (13), Avignonnet-Lauragais (31), Haute-Goulaine (44) et Bordeaux (33).

+230 Employé(e)s

### AU COEUR DES HAUTS-DE-FRANCE

26 PARCS ÉOLIENS  
PUISSANCE INSTALLÉE

# 445 MW

Siège social à Blendecques (62)  
Bureau de développement à Lille (59)  
Centres de maintenance à Abbeville (80) et Cambrais (59)  
89 22 années d'exploitation en Hauts-de-France

### À VOTRE ÉCOUTE

Vous avez des questions sur le projet éolien ou souhaitez recevoir les prochains numéros de ce Journal de l'Éolien directement par email ? Nous vous invitons à nous faire part de votre demande accompagnée du nom du projet et de vos coordonnées à l'adresse suivante :

[jarvica.engueng@boralex.com](mailto:jarvica.engueng@boralex.com)



Boralex S.A.S.  
8 Rue Anatole France  
59000 Lille

[boralex.com](http://boralex.com)  
@boralexfr

Photos non contractuelles  
Imprimé sur du papier 100 % recyclé  
Publication : © Boralex SAS

# BORALEX

## Le Journal de l'Éolien

JUIN 2022 - NUMÉRO 1



### PROJET DE RENOUVELLEMENT DU PARC ÉOLIEN DE CHASSE-MARÉE

L'énergie du vent est devenue un véritable enjeu national pour assurer à la fois une alternative aux ressources fossiles et une diversification de nos sources d'énergies, tout en limitant nos émissions de polluants et la production de déchets dangereux.

Chez Boralex, nous pensons que ce contexte est une formidable opportunité offerte à tous les territoires pour créer une dynamique positive dans l'élan de la transition énergétique. Pionniers des énergies renouvelables, nous concevons, construisons et exploitons des parcs de production d'électricité décentralisés.

Le parc éolien de Chasse-Marée a été mis en service en 2010, en accord avec le conseil municipal, Boralex souhaite étudier la possibilité de le renouveler. Dans ce 1er journal de l'éolien, nous vous présenterons les premiers pas du projet de renouvellement du parc éolien. Nous aborderons notamment les différentes études initiées et les étapes clés à venir.

Ce journal est issu d'une démarche volontaire de la part de Boralex qui, en accord avec les élus, souhaite communiquer et informer les populations concernées par le projet en toute transparence et objectivité.

Nous vous souhaitons à toutes et tous une bonne lecture.

# PROJET ÉOLIEN

## LES PREMIERS PAS

Le projet de renouvellement du parc éolien de Chasse-Marée est issu d'une concertation, initiée en 2022, entre les élus de la commune de Fressenneville et Boralex. Suite à ces premiers échanges et en écho aux intentions des élus visant à poursuivre l'exploitation, en local, l'exploitation d'un site de production d'énergie renouvelable sur la commune, les équipes de Boralex ont poursuivi leur travail sur le projet en allant à la rencontre des acteurs fonciers de la zone d'étude et en travaillant à la levée des contraintes techniques qui ont pu évoluer entre 2010 et aujourd'hui.

Par la suite, une présentation du projet aux élus locaux a été effectuée afin de lancer officiellement la phase d'étude du projet de renouvellement. En mai 2022, les élus ayant délibérés favorablement pour le projet, les équipes de Boralex, accompagnées de bureaux d'études spécialisés, ont pu initier les expertises réglementaires. Parmi ces expertises, nous trouvons notamment :

- **UNE ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE** : qui consiste en une analyse du territoire sur un cycle biologique complet (environ une année) portant sur la faune et la flore du site et de ses alentours. Elle permettra d'identifier, par exemple, les habitats naturels sensibles ou encore les espèces d'oiseaux et de chauves-souris afin de mettre en place les mesures de protections adaptées.
- **UNE ÉTUDE PAYSAGÈRE** : un bureau d'études spécialisé en paysage va évaluer, avec le support de notre paysagiste, les composantes du territoire et les sensibilités locales. Cette évaluation permettra au bureau d'études de préconiser plusieurs recommandations et implantations permettant de réduire au mieux les effets visuels des éoliennes.
- **UNE ÉTUDE ACOUSTIQUE** : qui permettra d'analyser les effets acoustiques du futur parc éolien afin de choisir un type d'éoliennes approprié et d'adapter l'activité du parc en conséquence dans le respect des réglementations.
- **UNE ÉTUDE TECHNIQUE GLOBALE** : qui permet de déterminer les possibilités de raccordement électrique, le réseau inter-éolien mais également la nature des sols et les possibilités d'accès au futur site. Autrement dit, tous les aspects techniques qui permettront la réalisation d'un projet adéquat.

Bien que nous ayons le retour d'expérience du parc en exploitation par les suivis réglementaires et spontanés, de nouvelles études nous permettront de nous réapproprier le site avec son environnement actuel et d'identifier l'évolution des enjeux et sensibilités pour mieux calibrer de potentielles mesures d'évitement, de réduction, ou de compensation.

## CHRONOLOGIE

### 2022

**Hiver** : Premier entretien avec la mairie de Chasse-Marée, réflexion sur un potentiel projet de renouvellement. Lancement des études environnementales.

**Printemps** : Délibération du conseil municipal de Fressenneville pour le renouvellement du parc éolien. Lancement des études paysagères, acoustiques et techniques. Premières rencontres avec les propriétaires et exploitants de la zone d'implantation.

### PLANNING PRÉVISIONNEL

### 2022

**Printemps** : Distribution du Journal de l'Éolien n°1

**Automne** : Distribution du Journal de l'Éolien n°2

### 2023

**Hiver** : Dépôt du dossier de Porter à connaissance

**Printemps** : Permanence d'information en mairie auprès du public

### 2024

**Hiver** : Délivrance de l'autorisation

### 2025

**Courant d'année** : Démantèlement des anciennes éoliennes, montage des nouvelles et mise en service du nouveau parc éolien

## COMMUNICATION À VENIR

Lors du prochain numéro du Journal de l'Éolien, nous pourrons vous présenter l'**implantation prévisionnelle des éoliennes** et les **chiffres du projet** (gabarit des éoliennes, production électrique et nombre de foyers alimentés).



Cartographie de localisation des éoliennes du parc éolien de Chasse-Marée

## VOS CONTACTS SUR LE PROJET



**JARVICA ENGUENG**  
CHEF DE PROJETS

jarvica.engueng@boralex.com



**JÉRÉMY SEVESTRE**  
CHARGÉ DE RELATIONS TERRITOIRE

jeremy.sevestre@boralex.com

## CARACTÉRISTIQUES DU PARC ÉOLIEN

Hauteur totale actuelle : 126 m



Hauteur de mât : 84 m

Longueur de pale : 41 m

Production d'électricité : environ 22 GWh/an



Soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle d'environ 4400 foyers (base de 5 MWh par foyer et par an)

## CONTRIBUTIONS POUR LE TERRITOIRE



Boralex souhaite s'inscrire dans une démarche territoriale avec la proposition de la mise en place d'un **financement participatif** citoyen dans le projet éolien. Les citoyens locaux auront la possibilité d'investir dans le projet afin de contribuer concrètement à l'autonomie du territoire et à la transition énergétique tout en s'assurant d'une rentabilité attractive sur une durée déterminée.



Une **offre Énergie Verte** pourra également être proposée aux riverains permettant de consommer une énergie locale produite sur le territoire et pour le territoire.

